

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Association déclarée

Siège social :

40, Avenue Charles De Gaulle

79000 NIORT



ASSOCIATION « COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association « COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Le rapport financier de l'Association établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chauray, le 31 mars 2026,

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SAS MALEVOUT NAUD**

Florence VIOLLEAU

ANNEXE

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 892.89	(22 922.09)	970.80	
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels	23 892.89	(22 922.09)	970.80	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	375.00		375.00	375.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	15.00		15.00	15.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	360.00		360.00	360.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	24 267.89	(22 922.09)	1 345.80	375.00
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	352 584.06		352 584.06	54 667.33
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	350 243.92		350 243.92	53 409.15
Charges constatées d'avance	2 340.14		2 340.14	1 258.18
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	905 617.04		905 617.04	833 000.08
Instruments Financiers A Terme	160 000.00		160 000.00	160 000.00
Disponibilités	745 617.04		745 617.04	673 000.08
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 258 201.10		1 258 201.10	887 667.41
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 282 468.99	(22 922.09)	1 259 546.90	888 042.41
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		812 586.22	812 586.22
Réserves statutaires ou contractuelles		458 401.34	458 401.34
Réserves pour projet de l'entité		354 184.88	354 184.88
Autres réserves			
Report à nouveau		(127 513.73)	(186 422.32)
Excédent ou déficit de l'exercice		427 030.95	58 908.59
Situation nette (sous total)		1 112 103.44	685 072.49
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		1 112 103.44	685 072.49
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES		147 443.46	202 969.92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		66 791.69	65 891.60
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		13 437.59	12 477.09
Dettes fiscales		3 905.80	2 758.16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		63 308.38	121 843.07
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		147 443.46	202 969.92
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 259 546.90	888 042.41

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
		12 Mois	12 Mois		
Cotisations	26 216.00	26 496.00	(280.00)	-1.06 %	
Ventes de biens et services	6 660.52	1 549.60	5 110.92		
Ventes de biens	2 885.50	904.00	1 981.50		
. dont ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de service	3 775.02	645.60	3 129.42		
. dont parrainages	3 500.52	477.00	3 023.52		
Concours publics et subventions d'exploitation	930.58	4 474.17	(3 543.59)	-79.20 %	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co					
Ressources liées à la générosité du public	412 625.57	429 545.52	(16 919.95)	-3.94 %	
Dons manuels	412 366.07	429 545.52	(17 179.45)	-4.00 %	
Mécénats	259.50		259.50		
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières reçues	661 379.32	256 126.45	405 252.87		
Reprises sur amort., dépr., prov.					
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits	21.50	2.19	19.31		
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 107 833.49	718 193.93	389 639.56	54.25 %	
Achats de marchandises	5 380.68	1 693.93	3 686.75		
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	234 196.34	220 527.70	13 668.64	6.20 %	
Aides financières	342 016.87	334 449.37	7 567.50	2.26 %	
Impôts, taxes et versements assimilés	870.29	899.18	(28.89)	-3.21 %	
Salaires et traitements	56 554.84	60 737.85	(4 183.01)	-6.89 %	
Cotisations sociales	15 963.29	17 357.39	(1 394.10)	-8.03 %	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé					
Reports en fonds dédiés					
Autres charges	32 880.77	30 689.48	2 191.29	7.14 %	
CHARGES D'EXPLOITATION	687 863.08	666 354.90	21 508.18	3.23 %	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	419 970.41	51 839.03	368 131.38		
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis					
Autres intérêts et produits assimilés	9 126.54	9 068.56	57.98	0.64 %	
Reprises sur provisions, dépréciations					
Différences positives de change					
Produits des immobilisations financières cédées					
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de tréso					
PRODUITS FINANCIERS	9 126.54	9 068.56	57.98	0.64 %	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de tréso					
CHARGES FINANCIÈRES					
RÉSULTAT FINANCIER	9 126.54	9 068.56	57.98	0.64 %	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	429 096.95	60 907.59	368 189.36	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	2 066.00	1 999.00	67.00	3.35 %
TOTAL DES PRODUITS	1 116 960.03	727 262.49	389 697.54	53.58 %
TOTAL DES CHARGES	689 929.08	668 353.90	21 575.18	3.23 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	427 030.95	58 908.59	368 122.36	
Dons en nature				
Prestations en nature	47 100.00		47 100.00	
Bénévolat	76 982.40	52 854.12	24 128.28	45.65 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	124 082.40	52 854.12	71 228.28	
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	47 100.00		47 100.00	
Personnel bénévole	76 982.40	52 854.12	24 128.28	45.65 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	124 082.40	52 854.12	71 228.28	
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

SAS MALEVAUT-NAUD
Commissaire aux Comptes
VISA

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
1.3.1 Mouvements de personnel :.....	5
Départ de l'assistante de gestion fin mars. Remplacement début juin. Départ du trésorier en juin, remplacement dernière quinzaine de décembre.	5
1.3.2 Ouverture d'une antenne :.....	5
Ouverture de l'antenne de Thouars, 3ème antenne du département en sus du siège social.	5
1.3.3 Encaissements tardifs de legs :	5
Des legs importants enregistrés sur l'exercice 2025 mais encaissés au début de l'année 2026 ont un impact significatif sur les résultats excédentaires.....	5
Legs Bonnet pour 229 980,38 € et Legs Billy pour 72 058,15 € soit un total 302 038,53 €.	5
1.3.4 Mécénat de compétence :.....	5
Mise en place d'un mécénat de compétence à partir de septembre 2025 jusqu'au 31 août 2027 (durée 2 ans).	5
Le personnel mis à disposition a pour missions : Le développement des relations partenariales avec les acteurs de l'écosystème dans lequel évolue le comité : offices notariaux, entreprises privées, collectivités locales, associations, grand public, dans l'objectif d'augmenter les ressources issues de la générosité publique et privée.	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	5
2.1.1 Préambule.....	5
2.1.2 Cadre légal de référence	5
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.2 DÉROGATIONS	7
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	7
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	7
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
3.1.1 Principes généraux.....	7
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	8
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	8
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	8
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	8
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	9
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	9
3.1.7 Stocks	9
3.1.8 Etat des échéances des créances	10
3.1.9 Tableaux des dépréciations.....	10
3.1.10 Disponibilités	10
3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan	10
3.1.12 Charges constatées d'avance.....	11
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	11
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	11
3.2.2 Fonds dédiés.....	12
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	13
3.2.3.1 Tableau de variation	13
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	13
3.2.4 Dettes.....	13
3.2.4.1 Etat des échéances	13
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	14
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan	14
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	14
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	15

4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	15
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	16
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	16
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	16
4.2.1.2	Dons manuels et dons étrangers	17
4.2.1.3	Mécénat	17
4.2.1.4	Autres produits liés à la générosité du public	17
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	17
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	17
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie	17
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public	18
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	18
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	19
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	19
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	19
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	19
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	20
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	20
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	20
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	21
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	21
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	22
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	22
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	22
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	23
4.4.3	<i>Mécénat de compétence</i> :	23
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	24
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	26
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	26
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	26
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	28
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	29
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	29
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
5.2	AUTRES INFORMATIONS	29
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	29
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	30
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	30
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	30

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;

- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

1.3.1 Mouvements de personnel :

Départ de l'assistante de gestion fin mars. Remplacement début juin. Départ du trésorier en juin, remplacement dernière quinzaine de décembre.

1.3.2 Ouverture d'une antenne :

Ouverture de l'antenne de Thouars, 3ème antenne du département en sus du siège social.

1.3.3 Encaissements tardifs de legs :

Des legs importants enregistrés sur l'exercice 2025 mais encaissés au début de l'année 2026 ont un impact significatif sur les résultats excédentaires.

Legs Bonnet pour 229 980,38 € et Legs Billy pour 72 058,15 € soit un total 302 038,53 €.

1.3.4 Mécénat de compétence :

Mise en place d'un mécénat de compétence à partir de septembre 2025 jusqu'au 31 août 2027 (durée 2 ans).

Le personnel mis à disposition a pour missions : Le développement des relations partenariales avec les acteurs de l'écosystème dans lequel évolue le comité : offices notariaux, entreprises privées, collectivités locales, associations, grand public, dans l'objectif d'augmenter les ressources issues de la générosité publique et privée.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »
- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;

- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 922,09	970,80		23 892,89
Immobilisations financières	375,00			375,00
Total	23 297,09	970,80	0,00	24 267,89

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Dim inution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	970,80	0
Achat Ordinateur secrétariat	970,80	
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	970,80	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	22 922,09			22 922,09
Amort.Immobilisations financières				
Total	22 922,09	0	0	22 922,09

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15,00			15,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	360,00			360,00
Total	375,00	0	0	375,00

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total			

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	350 243,92	350 243,92	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 340,14	2 340,14	
Total	352 584,06	352 584,06	0

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	160 000	160 000			
Total	160 000	160 000	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	385 343,54	
Livrets et comptes épargne	352 355,45	9 126,54
Comptes à terme	160 000,00	
Caisse	1 927,23	
Intérêts courus	5 990,82	
Total	905 617,04	9 126,54

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
4011 - Fournisseurs publics débiteurs	235,03	1 342,75
4012 Fournisseurs intragroupe	2 548,64	
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
45110100 Legs à recevoir BN	302 038,53	20 045,97
45121100 Dons à recevoir du BN	37 752,01	29 263,00
4518 Prélèvement automatique	2 577,00	2 575,00
468100 Abandon de frais des bénévoles	1 092,70	
46880100 Autres produits à recevoir du BN	4 000,01	182,43
Disponibilités		
Total	350 243,92	53 409,15

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
48600000 Charges constatées d'avance	2 340,14	1 258,18
...		
...		
...		
Total	2 340,14	1 258,18

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	812 586,22							812 586,22
Report à nouveau	-186 422,32	58 908,59	58 908,59					-127 513,73
Excédent ou déficit de l'exercice	58 908,59			427 030,95	427 030,95			427 030,95
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	685 072,49	58 908,59	58 908,59	427 030,95	427 030,95	0,00	0,00	1 112 103,44

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :						
→ ...						
Sous-Total "Dons"						
→ ...						
Sous-Total "Legs"						
Contributions financières d'autres organismes						
→ ...						
Total						

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite →				
Total				

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 791,69	66 791,69		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	17 343,39	17 343,39		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	63 308,38	63 308,38		
Produits constatés d'avance		0		
Total	147 443,46	147 443,46	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	3 905,80	2 758,16
→ Impôt sur les sociétés	3 403,96	2 431,16
→ Taxe sur les salaires		
→ Prélèvement à la source	501,84	327,00
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	13 437,59	12 477,09
→ Urssaf/ Pôle emploi	7 386,02	6 920,35
→ Caisse de retraite	384,82	392,51
→ Caisse de prévoyance	417,90	399,40
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	3 712,68	3 306,74
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 536,17	1 458,09
→ Prélèvement à la source		

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	66 791,69	65 891,60
→ 4011 Fournisseurs publics créditeurs	11 793,50	17 054,10
→ 4012 Fournisseurs intra groupe créditeurs	0,00	1 700,74
→ 4081 Fournisseurs FAR	16 644,50	10 980,91
→ 4082 Fournisseurs FAR groupe	38 353,69	36 155,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0,00	0,00
...		
...		
Dettes des legs et donations :	63 308,38	121 843,07
→ 4681 Frais des bénévoles	361,28	48,00
→ 4684 Charges à payer Recherche	0,00	120 000,00
→ 4685 Charges à payer Autres	2 901,48	1 795,07
→ 468631 Charges à payer Recherche à régler	60 045,62	
Autres dettes :	17 343,39	15 235,25
→ Dettes fiscales	3 905,80	2 758,16
→ Dettes sociales	13 437,59	12 477,09
Total	147 443,46	202 969,92

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-993 132,38	-993 132,38
1.1 Cotisations sans contrepartie	-26 216,00	-26 216,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-412 625,57	-412 625,57
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-554 290,81	-554 290,81
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-122 897,07	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises	-3 500,52	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-119 375,05	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-21,50	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-930,58	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
TOTAL	-1 116 960,03	-993 132,38

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-124 082,40	-124 082,40
Bénévolat	-76 982,40	-76 982,40
Prestations en nature	-47 100,00	-47 100,00
Dons en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-124 082,40	-124 082,40

EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	501 677,56	500 977,56
1.1 Réalisées en France	501 677,56	500 977,56
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	191 077,56	190 377,56
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	310 600,00	310 600,00
1.2 Réalisées à l'étranger		
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	103 464,25	88 160,89
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	103 460,81	88 157,45
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3,44	3,44
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	82 721,27	81 790,69
3.1 Frais d'information et de communication	28 326,32	28 326,32
3.2 Frais de fonctionnement	53 944,94	53 014,36
3.3 Autres charges	450,01	450,01
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 066,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
TOTAL CHARGES	689 929,08	670 929,14
EXCÉDENT OU DÉFICIT	427 030,95	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	31 755,24	31 755,24
Réalisées en France	31 755,24	31 755,24
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	57 310,86	57 310,86
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	35 016,30	35 016,30
TOTAL	124 082,40	124 082,40

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0,00 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes → 755100 Contributions financières reçues autres organismes	119 375,05	4 828,00
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) : → 768000 Autres produits financiers	9 126,54	9 068,56
Total	128 501,59	13 896,56

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
→ 707 Vente de marchandises	2 775,50	884,00
→ 7071 Vente d'abonnement "Vivre"	110,00	20,00
→ 706 Prestations de services et parrainages	3 500,52	477,00
→ 708000 Produits des activités annexes	274,50	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	6 660,52	1 381,00

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
→ 740000 Subventions d'exploitations état	930,58	4474,17
Total	930,58	4474,17

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2025.

Clé de répartition M² (clé N°2)		A800	B800	C300	D800	4100	4200	5900	6600
		Action pour les malades	Information - Prévention	Formation	Recherche	Administration générale	Communication	Frais appel aux dons	Frais de manifestation
Comptes		23,50%	15,30%	0,20%	3,90%	27,90%	14,90%	9,70%	4,60%
606110	Eau	19,22	12,51	0,16	3,19	22,82	12,19	7,93	3,77
606120	Electricité	98,84	64,35	0,84	16,40	117,34	62,67	40,80	19,34
606300	Fournitures, Entretien	162,24	105,63	1,38	26,92	192,62	102,87	66,97	31,75
613200	Locations immobilières	1 015,20	660,96	8,64	168,48	1 205,28	643,68	419,04	198,72
614000	Charges locatives	56,40	36,72	0,48	9,36	66,96	35,76	23,28	11,04
615500	Entretien biens mobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-
615600	Maintenance	1 819,54	1 184,63	15,49	301,97	2 160,22	1 153,66	751,04	356,16
616000	Primes assurance	150,56	98,03	1,28	24,99	178,76	95,46	62,15	29,47
687100	Amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Clé de répartition (clé N°1)		A800-A310	B800-B210	C300-4600	4100	4200	5400	5900	6600
		Action pour les malades	Information - Prévention	Frais de Formation	Administration générale	Communication	Frais d'appel aux dons	Coût de traitement des Dons	Frais de manifestation
Comptes		23,20%	7,00%	2,10%	8,10%	18,80%	12,20%	17,35%	11,25%
631100	Taxe sur les Salaires	-	-	-	-	-	-	-	-
633300	Formation continue	201,91	60,92	18,28	70,49	163,61	106,18	151,00	97,90
641100	Salaires	13 026,54	3 930,42	1 179,13	4 548,06	10 555,99	6 850,17	9 741,83	6 316,76
641200	Congés payés	94,18	28,42	8,52	32,88	76,32	49,52	70,43	45,67
641400	Indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-
641500	Indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-
645100	URSSAF	2 477,31	747,46	224,24	864,92	2 007,47	1 302,72	1 852,64	1 201,29
645200	Mutuelles et Prévoyance	572,58	172,76	51,83	199,91	463,98	301,10	428,20	277,64
645300	Retraite	547,79	165,28	49,58	191,25	443,90	288,06	409,66	265,64
645400	Cotisation chômage (Pôle Emploi)	-	-	-	-	-	-	-	-
645800	Cotisation Organismes sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-
645900	Charges sociales sur prov CP	18,11	5,47	1,64	6,32	14,68	9,53	13,55	8,78
647500	Médecine du Travail	87,70	26,46	7,94	30,62	71,06	46,12	65,58	42,52
648000	Autres charges de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-

4.3.2 Missions sociales

CHARGES PAR DESTINATION			
1. MISSIONS SOCIALES		501 677,56	485 230,59
1.1 Réalisées en France		501 677,56	485 230,59
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		191 077,56	182 230,59
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		165 334,95	152 448,59
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		10 627,00	15 054,63
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		3 700,65	3 798,71
Actions de société et politique de santé		1 628,35	1 368,18
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		9 786,61	9 560,48
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		310 600,00	303 000,00
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		7 100,00	120 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		298 500,00	180 000,00
Programmes nationaux		204 500,00	58 750,00
Programmes régionaux et départementaux		94 000,00	70 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions		5 000,00	3 000,00
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

CHARGES PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	103 464,25	111 058,01
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	103 460,81	111 058,01
Frais d'appel de dons	63 941,80	65 071,92
Frais d'appel des legs	200,16	
Frais de traitements des dons	26 230,49	28 057,03
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Frais pour manifestations et reventes	13 088,36	17 929,06
Activités de récupérations		
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>	3,44	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Recherche de Mécénat Info, Prév, Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Recherche		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info, Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat	3,44	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

CHARGES PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	82 721,27	70 066,30
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>	28 326,32	20 088,26
Frais d'information et de communication externe	28 326,32	20 081,86
Frais d'information et de communication interne		6,40
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>	53 944,94	49 624,53
Frais de gestion	44 197,47	41 267,44
Formation administrative		
Impôts et taxes	870,29	72,83
Cotisation statutaire 10%	8 877,18	8 284,26
<i>3.3 Autres charges</i>	450,01	353,51
Charges financières	450,01	353,51
Dotations aux amortissements		
Charges exceptionnelles		

Détail des frais de gestion :

CHARGES PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Frais de gestion	44 197,47	41 267,44
60611000-EAU	22,82	41,77
60612000-ELECTRICITE ET GAZ	117,34	117,36
60630000-FOURNITURES D ENTRETIEN ET DE PE	18,62	-18,25
60640000-FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 224,81	1 171,83
60680000-AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	217,22	125,06
60710000-ABONNEMENTS	2 773,62	425,22
61320000-LOCATIONS IMMOBILIERES	1 205,28	1 205,28
61350000-LOCATIONS MOBILIERES		1 257,86
61400000-CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	66,96	66,96
61550000-ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES		22,32
61560000-MAINTENANCE	2 160,22	1 590,94
61600000-PRIMES D ASSURANCES	178,76	149,54
61600100-PRIMES D ASSURANCES BN	401,00	484,00
62140000-PERSONNEL DETACHE	3 176,36	2 767,62
62260000-HONORAIRES	17 993,85	19 132,11
62310000-ANNONCES ET INSERTIONS	1 227,60	
62510000-VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 371,21	2 820,98
62570000-RECEPTIONS	2 218,55	872,33
62610000-FRAIS POSTAUX. AFFRANCHISSEMENTS	47,54	40,92
62620000-TELECOMMUNICATIONS	2 713,20	2 370,61
62630000-LIAISONS INFORMATIQUES OU SPECIA		204,00
62780000-AUTRES FRAIS. COMMISSIONS SUR PR	134,16	84,57
62780000-AUTRES FRAIS. COMMISSIONS SUR PR	7,98	
62810000-COTISATIONS ORGANISMES EXTERIEUR	45,00	50,00
64110000-SALAIRES ET APPOINTEMENTS	4 548,06	4 699,26
64120000-CONGES PAYES	32,88	220,50
64510000-URSSAF	864,92	840,61
64520000-MUTUELLES ET PRVOYANCE	199,91	198,93
64530000-RETRAITES	191,25	185,42
64590000-CHARGES SOCIALES SUR PROVISIONS	6,32	112,52
64750000-MEDECINE DU TRAVAIL	30,62	20,12
65820000-PENALITES ET AUTRES CHARGES		7,05
65820100-PENALITES ET AUTRES CHARGES BN	1,41	

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Exercice 2025	Exercice 2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	76 982,40	52 854,12
Total		76 982,40	52 854,12

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.4.3 Mécénat de compétence :

Le mécénat de compétence est réglementé par une convention tripartite (Employeur, personnel et comité) qui fixe les jours et horaires de travail (art.7) et la rémunération (Art.8).

Le personnel mis à disposition continue à être rémunéré par sa structure d'origine aux conditions conformes à son contrat de travail soit 47 100,00 € pour la période 2025.

Tous les frais engagés par le personnel, dans le cadre de sa mission, sont pris en charge par le comité selon le barème applicable en son sein.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

079 - COMITÉ DES DEUX-SÈVRES		MISSIONS SOCIALES : Réalisation en France					MISSIONS SOCIALES : Versements à d'autres organismes agissant en France			FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
Tableau de passage CROD CR CHRG	31/12/2025	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	Actions de société et politique de santé	Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	Autres actions	Frais d'appel de dons	Frais d'appel des legs	Frais de traitement des dons	Achats pour manifestations et ventes
11/03/2026 - 16:00													
CHARGES D'EXPLOITATION	687 863,08	165 334,95	10 627,00	3 700,65	1 628,35	9 786,61	7 100,00	298 500,00	5 000,00	63 941,80	200,16	26 230,49	13 088,36
Achats de marchandises	5 380,68		112,33										2 494,73
Variation de stock													
Autres achats et charges externes	234 196,34	112 162,10	3 136,91	1 848,99	642,00	580,64				55 094,58	200,16	7 401,69	2 435,33
Aides financières	342 016,87	31 416,87					7 100,00	298 500,00	5 000,00				
Impôts, taxes et versements assimilés	870,29												
Salaires et traitements	56 554,84	13 120,72	3 958,84	1 187,65						6 899,69		9 812,26	6 362,43
Charges sociales	15 963,29	3 703,49	1 117,43	335,23						1 947,53		2 769,63	1 795,87
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions													
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées													
Reports en fonds dédiés													
Autre charges d'exploitation	32 880,77	4 931,77	2 301,49	328,78	986,35	9 205,97						6 246,91	
CHARGES FINANCIÈRES													
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilés													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													
Charges nettes sur cessions de VMP													
CHARGES EXCEPTIONNELLES													
Sur opérations de gestion													
Sur opérations en capital													
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions													
AUTRES	2 066,00												
Participation des salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices	2 066,00												
C.R	689 929,08	165 334,95	10 627,00	3 700,65	1 628,35	9 786,61	7 100,00	298 500,00	5 000,00	63 941,80	200,16	26 230,49	13 088,36
C.E.R													

079 - COMITÉ DES DEUX-SÈVRES		FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	FRAIS DE FONCTIONNEMENT					IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Tableau de passage CROD CR CHRG	31/12/2025	Frais de recherche partenariat	Frais d'information et de communication externe	Frais de gestion	Impôts et taxes	Cotisation statutaire 10%	Charges financières	
11/03/2026 - 16:00								
CHARGES D'EXPLOITATION	687 863,08	3,44	28 326,32	44 197,47	870,29	8 877,18	450,01	
Achats de marchandises	5 380,68			2 773,62				
Variation de stock								
Autres achats et charges externes	234 196,34	3,44	14 692,92	35 548,48			449,10	
Aides financières	342 016,87							
Impôts, taxes et versements assimilés	870,29				870,29			
Salaires et traitements	56 554,84		10 632,31	4 580,94				
Charges sociales	15 963,29		3 001,09	1 293,02				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions								
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées								
Reports en fonds dédiés								
Autre charges d'exploitation	32 880,77			1,41		8 877,18	0,91	
CHARGES FINANCIÈRES								
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées								
Charges nettes sur cessions de VMP								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions								
AUTRES	2 066,00							2 066,00
Participation des salariés aux résultats								
Impôt sur les bénéfices	2 066,00							2 066,00
C.R	689 929,08	3,44	28 326,32	44 197,47	870,29	8 877,18	450,01	2 066,00
C.E.R								

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes	3 860,40
Total	3 860,40

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ ...	
→ ...	
Total	
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
Total	

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE	079 - COMITÉ DES DEUX-SÈVRES	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		500 977,56	484 753,59
1.1 Réalisées en France		500 977,56	484 753,59
Actions réalisées par l'organisme		190 377,56	181 753,59
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		165 334,95	152 448,59
hébergement transport			8,64
Soins de supports		165 334,95	152 439,95
Soins de support soutien psychologique		53 370,68	35 260,21
Soins de support activités physiques		19 496,67	13 778,44
Soins de support soutien esthétique		13 382,39	14 639,00
Soins de support soutien nutrition		4 321,01	4 831,00
Soins de support autres		16 649,11	19 102,47
Information, orientation		715,77	605,78
Visite des malades		4,48	
Accompagnement social aide à l'insertion sociale		331,86	96,16
Secours financiers aide à domicile		31 416,87	31 449,37
Subvt aux associations de malades		45,00	6 450,00
Fonctionnement de la mission		25 601,11	26 227,52
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		9 927,00	14 577,63
Prévention primaire			64,62
Prévention primaire tabac			61,18
Tabac précarité			3,44
interventions en milieu scolaire		32,00	1 252,43
Clap Santé		1,80	1,80
Dépistage cancer du sein			3 438,20
Dépistage colon rectum		70,00	116,00
Information du public		86,14	114,92
Vivre		121,33	94,86
Fonctionnement de la mission		9 615,73	9 494,80
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		3 700,65	3 798,71
Actions de formation professionnels et autres publics		3,98	
Autres actions de formation dans le cadre des missions sociales		3 367,89	3 363,43
Fonctionnement de la mission		328,78	435,28
Actions de société et politique de santé		1 628,35	1 368,18
Représentations des usagers		202,72	239,29
Fonctionnement de la mission		1 425,63	1 128,89
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		9 786,61	9 560,48
Versements à d'autres organismes agissant en France		310 600,00	303 000,00
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		7 100,00	120 000,00
Aménagement aux seins des étbs de santé		6 500,00	
Subvt aux ass de malades ou d'anciens malades		600,00	
EDT			120 000,00
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		298 500,00	180 000,00
Programmes nationaux		204 500,00	110 000,00
Équipes labellisées		89 000,00	19 000,00
Recherche prévention des cancers			21 000,00
Adolescent face au cancer		12 477,19	18 490,75
Recherche linique		30 000,00	30 250,00
Congrès		500,00	
Partenariat avec des grandes institutions		72 522,81	21 259,25
Programmes régionaux et départementaux		94 000,00	70 000,00
Autres actions		5 000,00	3 000,00
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		88 160,89	106 130,01
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		88 157,45	106 130,01
Frais d'appel de dons		61 726,80	64 758,92
Frais d'appel des legs		200,16	
Frais traitements des dons		26 230,49	28 057,03
Achats pour manifestations et reventes			13 314,06
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		3,44	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		81 790,69	65 689,94
3.1 Frais d'information et de communication		28 326,32	20 088,26
Frais d'information et de communication externe		28 326,32	20 081,86
Frais d'information et de communication interne			6,40
3.2 Frais de fonctionnement		53 014,36	45 248,17
Frais de gestion		43 266,89	36 891,08
Impôts et taxes		870,29	72,83
Cotisation statutaire 10%		8 877,18	8 284,26
3.3 Autres charges		450,01	353,51
Charges financières		450,01	353,51
TOTAL DES EMPLOIS		670 929,14	656 573,54
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		322 203,24	60 907,59
TOTAL		993 132,38	717 481,13
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		31 755,24	19 138,68
Réalisées en France		31 755,24	19 138,68
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		57 310,86	9 052,56
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		35 016,30	24 662,88
TOTAL		124 082,40	52 854,12

	079 - COMITÉ DES DEUX-SÈVRES		Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-993 132,38	-717 481,13
1.1 Cotisations sans contrepartie			-26 216,00	-26 496,00
1.2 Dons, legs et mécénat			-412 625,57	-429 545,52
Dons manuels non affectés			-412 366,07	-429 545,52
Dons manuels affectés				
Legs, donations et assurances-vie non affectés				
Legs et autres libéralités affectés				
Mécénat			-259,50	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			-554 290,81	-261 439,61
Manifestations			-2 529,50	-884,00
Ventes (dont abonnement à vivre)			-630,50	-20,00
Prestations et autres ventes				
Activités de récupération				
Charges et Produits exceptionnels				
Droits d'auteurs				
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)				-168,60
Autres produits affectés				
Produits financiers			-9 126,54	-9 068,56
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités			-542 004,27	-251 298,45
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS				
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation				
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières				
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège				
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP				
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés				
TOTAL DES RESSOURCES			-993 132,38	-717 481,13
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL			-993 132,38	-717 481,13
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)			679 441,32	618 533,73
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public			322 203,24	60 907,59
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP			-969,90	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)			1 000 674,66	679 441,32
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-124 082,40	-52 854,12
Bénévolat			-76 982,40	-52 854,12
Prestations en nature			-47 100,00	
Dons en nature				
TOTAL			-124 082,40	-52 854,12

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
16/06/2020	Dell Optilex 5070	1 324,80			1 324,80		
16/06/2020	Ordinateur	1 100,40			1 100,40		
22/12/2021	PC + monitor	880,00			880,00		
30/12/2025	Ordinateur secrétaria	970,80			970,80		

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	13			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	7	782	0,49	13 925,24
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	38	2 599	1,62	46 314,38
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	58	3 381	2,11	60 239,62

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1,83	3 488,41	1,83
Total	1,83	3 488,41	1,83

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	5 599,35
6257 - Réceptions	Restauration	864,05
...	...	
...	...	
Total		6 463,40

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3275 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Association déclarée

Siège social :

40, Avenue Charles De Gaulle

79000 NIORT



ASSOCIATION « COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER »

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association « COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER »,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE NIORT

- Personnes concernées :
 - Madame Martine PELONNIER-MAGIMEL, Présidente du Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer et Administratrice au Centre Hospitalier de Niort
 - Monsieur Philippe BARBOTTE, Vice-Président du Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer et Administrateur au Centre Hospitalier de Niort

1. Mise à disposition d'une aide psychologique aux personnes exerçant au Comité Départemental

- Nature et objet :

Une convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, entre le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer et le Centre Hospitalier de Niort.

Elle a pour objet la mise à disposition d'une aide psychologique (à hauteur de 0,15 Equivalent Temps Plein (ETP)) aux personnes exerçant au Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer.

Le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer supportera les frais engagés correspondant à ces 0,15 ETP de psychologue.

- Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les remboursements effectués par le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer au Centre Hospitalier de Niort s'élèvent à 14 004,65 €.

2. Mise à disposition d'une aide psychologique aux patients atteints de cancer

- Nature et objet :

Une convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, entre le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer et le Centre Hospitalier de Niort.

Elle a pour objet la mise à disposition d'une aide psychologique (à hauteur de 0,20 Equivalent Temps Plein (ETP)) aux patients atteints de cancer, au sein du service de pneumologie du Centre Hospitalier de Niort.

Le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer supportera les frais engagés correspondant à ces 0,20 ETP de psychologue.

- Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les remboursements effectués par le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer au Centre Hospitalier de Niort s'élèvent à 18 672,80 €.

3. Mise à disposition d'un apport de connaissance pour la Commission Sociale du Comité Départemental

- Nature et objet :

Une convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, entre le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer et le Centre Hospitalier de Niort.

Elle a pour objet la mise à disposition d'une assistante sociale au sein de la Commission Sociale du Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer.

Le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer supportera les frais engagés correspondant aux temps de présence de cette assistante sociale aux séances de la Commission.

- Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les remboursements effectués par le Comité Départemental des Deux-Sèvres de la Ligue Nationale contre le Cancer au Centre Hospitalier de Niort s'élèvent à 269,75 €.

Chauray, le 31 mars 2026,

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SAS MALEVOUT NAUD**

Florence VIOLLEAU